

Commune de GARCHES – analyse synthétique

Pour les besoins de l'analyse, la commune est comparée aux communes de la région de la strate de population 10 000 - 20 000 habitants (89 collectivités) ou aux données départementales.

L'analyse des comptes de gestion 2018 à 2022 a permis de procéder aux constats suivants.

1. La capacité d'autofinancement

Les produits et charges réels de fonctionnement ont évolué respectivement de +1,8 % et +0,4 % en 2021 et 2022 contre +3,1 % et +4,4 % en moyenne pour les communes du département.

Malgré le contexte de la hausse des salaires (+ 3,1% point d'indice), le poids des charges de personnel dans l'ensemble des charges de fonctionnement de la commune s'est contracté (55,7 % contre 58,3% en 2021) sous le coup cumulé :

- d'une baisse des charges de personnel (-4,2%) ; celles-ci restent toutefois élevées (912 €/hab) comparativement à la région (785 €/hab) mais sont proches du niveau moyen du département (901 €/hab) ;
- d'une hausse sensible des contingents et participations obligatoires (+16,5 % avec une régularisation du FCCT de +700 k€ environ) alors que les autres charges réelles sont restées contenues malgré les tensions inflationnistes (+3,5 % pour les achats et variations de stocks par exemple représentant 200 k€ supplémentaires environ).

Dans ces conditions le ratio de rigidité des charges structurelles, qui permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires » (charges de personnel, contingents et charges d'intérêts principalement) par rapport aux produits de fonctionnement réels, reste élevé à 68%, loin du niveau critique généralement admis (55%).

La CAF brute de la commune est revenue en 2021 à un niveau proche d'avant la pandémie et s'est nettement améliorée en 2022 (+24,3% contrairement à la tendance moyenne des communes du 92 : - 3,98 %) pour s'afficher à **2,20 M€**.

Le montant de CAF brute par habitant qui s'élève à 121 € en 2022 reste toutefois inférieur au chiffre de la strate régionale de comparaison qui atteint 183 €/hab [215 €/h pour le département des Hauts-de-Seine].

Après remboursement annuel du capital des emprunts, la CAF nette s'établit à **1,88 M€**, soit 103 €/habitant, ce qui positionne la commune au-dessus de la région (93 €/hab) mais dans la moyenne départementale.

2. Le bilan

La structure bilancielle de la commune est équilibrée.

Le fonds de roulement net global (FDR) qui finance le besoin en fonds de roulement (BFR) baisse depuis 2019 (- 4 M€ environ) mais reste toujours positif sur la totalité de la période pour atteindre **9,16 M€** fin 2022.

En 2022, il représente 112 jours de charges réelles, à comparer à 132 jours pour le niveau de la strate régionale à ce jour. Corrélativement, le montant par habitant (502 €) reste nettement supérieur à la moyenne régionale (304 €) [336 € pour le 92].

Le besoin en fonds de roulement (BFR) atteint -4,5 M€ fin 2022 (2,9 M€ d'actif circulant contre 7,4 M€ de passif circulant dont 6,5 M€ d'opérations à régulariser) portant la trésorerie à 13,6 M€.

3. L'endettement

L'encours de la dette diminue pour la troisième année et s'établit à 4,5 M€ environ en 2022. Le niveau par habitant est nettement inférieur à la strate régionale de comparaison : 248 €/hab contre 809 €/hab [1256 €/hab pour le 92]. La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019.

Parallèlement, les charges financières continuent de baisser pour atteindre 80 K€ fin 2022, soit 4 €/hab, un niveau nettement inférieur à la moyenne de la strate de comparaison (17 €/hab).

Le ratio d'endettement (dette/produits réels de fonctionnement) est par suite très bas, avec 0,14 année de fonctionnement tout comme la capacité de désendettement (dette/CAF brute) de 2,05 années de CAF en 2022 est inférieure à la médiane de la strate nationale.

La commune n'a pas prévu de recourir à l'emprunt pour la réalisation de ses différents projets.

4. Le financement des investissements

Les dépenses d'équipement ont atteint **9,60 M€** en 2022 dans le contexte d'exécution du PPI couvrant les années 2021-2023. Le financement est assuré par :

- des ressources propres à hauteur de **5,44 M€** (subventions pour un total de 2,1 M€ et autres fonds globalisés (dont FCTVA à titre principal) pour 1,3 M€ ;
- la CAF nette (cf supra **1,88 M€**) ;
- un prélèvement sur le FDR pour le solde.

Pour 2023 les dépenses d'équipement devraient s'élever à 14,94 M€, couvertes par :

- des ressources propres pour 6,70 M€ ;
- des cessions d'actif pour 7,80 M€ ;
- un abondement de la CAF nette pour le solde qui resterait positive malgré le contexte inflationniste.

Le montant global des dépenses d'investissement non courants, donc les grands projets, prévues au PPI 2024-2026, s'élève à 12,1 M€ répartis notamment ainsi :

- **7,8 M€** en 2024 dont 3,7 M€ HT pour les 2 projets de la demande d'avis
- **3,1 M€** en 2025 dont 0,7 M€ HT pour ces 2 mêmes projets

Les projets de dépenses d'équipement¹, pour un montant total de 4,4 M€ HT, soit 5,27 M€ TTC, seront réalisés sur 2024 (90%), et 2025 (10%).

*

* *

Compte tenu du montant de la trésorerie au 31/12/2022 et le maintien d'une CAF nette positive sur la période considérée, les projets sont largement soutenable financièrement sans recourir à l'emprunt.

¹ pour les opérations de réfection de la place de l'Église et du jardin des écoles